

Séance publique du Conseil Municipal en date du 15 Septembre 2014.

1) Finances

Décision Modificative n° 1

Monsieur Le Maire nous informe que par rapport aux dépenses engagées, les crédits prévus à certains chapitre du Budget 2014 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES

CHAPITRE 21 – Immobilisations Corporelles

Opération 105 - Bibliothèque

Compte 2158 – Autres Installations- 2 300,00 €

CHAPITRE 022 – Dépenses Imprévues

Compte 22 – Dépenses Imprévues- 1 100,00 €

CHAPITRE 65 – Autres Charges des Gestion Courante

Compte 6531 – Indemnités Elus- 1700,00 €

Compte 6533 – Retraite des Elus- 800,00 €

AUGMENTATION DES CREDITS

CHAPITRE 20 – Immobilisations Incorporelles

Opération 105 - Bibliothèque

Compte 2051 – Concessions et Droits Similaires+ 2 300,00 €

CHAPITRE 012 – Charges de Personnel

Compte 6413 – Rémunération Personnel Non Titulaire+ 3 600,00 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 46/2014.

Décision Modificative n° 2

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que par rapport aux dépenses engagées, les crédits prévus à certains chapitre du Budget 2014 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES

CHAPITRE 73 – Impôts et Taxes

Compte 73111 – Taxes foncières et d'habitation.....- 1 852,00 €

AUGMENTATION DES CREDITS

CHAPITRE 014 – Atténuation de Recettes

Compte 73925 – FPIC.....+ 1 852,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents,
DECIDE de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 48/2014.

2) Présentation du Plan Local Habitat

M. BUZOLICH Gaëtan, en charge de l'Economie et de l'Habitat à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire nous présente le rapport du PLH provisoire.

Le PLH est un document de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat (période 2014-2020) : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Le document de programmation doit être en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune en application depuis juin 2013.

Monsieur Buzolich nous explique qu'à partir d'un diagnostic de la situation existante (sur la population, sur le parc de logement, etc.), le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il comprend un programme d'actions détaillé par communes : nombre et types de logements à réaliser, moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, l'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et du lancement d'opération d'aménagement de compétence communautaire, les orientations relatives à l'application des dispositions du Code de l'Urbanisme, favorisant la construction de logements. La réalisation sur la commune du PLU devrait largement faciliter l'approche des besoins locaux dans le cadre de la réalisation du PLH.

Monsieur Buzolich nous précise que pour l'approbation finale, il faut encore présenter le préprogramme aux communes du territoire, proposer le détail du projet des logements sociaux et élaborer avec les communes le plan détaillé pour chacune d'entre elles.

L'objectif est de valider ce projet d'ici le printemps 2015.

Le projet du Plan Local Habitat est consultable en Mairie.

3) Modification contrat de travail

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le temps de garderie scolaire va être augmenté et il est à prévoir comme l'an dernier une augmentation des effectifs à la cantine scolaire.

Afin d'offrir un meilleur service aux enfants de la cantine et d'assurer l'augmentation des heures de garderie scolaire :

Il propose le recrutement d'un Adjoint Technique de 2^{ème} Classe contractuel à Temps Non Complet de 14,18 Heures Hebdomadaires, du 1^{er} Septembre 2014 au 31 Août 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents,

- décide le recrutement d'un Adjoint Technique de 2^{ème} Classe contractuel à Temps Non Complet de 14,18 Heures Hebdomadaires du 1^{er} Septembre 2014 au 31 Août 2015 pour aider au service et à la surveillance de la Cantine Scolaire et Organiser, gérer et surveiller la Garderie Scolaire.
- dit que la rémunération mensuelle de cet emploi se fera sur la base de l'Indice Brut 330 Indice Majoré 316, le supplément familiale de traitement le cas échéant et la prime instituée par l'Assemblée Délibérante l'I.A.T.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 47/2014.

(Pour information, 14.18 heures hebdomadaires annualisées correspondent à 18 heures par semaine pendant le temps scolaire).

4) Rentrée Scolaire

Madame CHANAUX Nadège fait le point sur la rentrée scolaire.

En ce qui concerne la cantine, deux services ont été mis en place (dès 45 inscriptions), ce qui permet aux élèves de manger plus sereinement et de profiter d'un moment de récréation (avant ou après le service).

On note, côté garderie, un bon roulement, pas de surplus d'inscriptions pour le moment comme on aurait pu s'y attendre, notamment pour le vendredi après-midi.

En ce qui concerne les T.A.P., on note la démission de l'association Métiss'âge (musique) la veille de la rentrée. Il a été constaté un manque de communication de la part du C.I.B., notamment avec les bénévoles de la commune, qui ont été avertis la veille de la rentrée, de leur intervention. Malgré cela, les élèves ainsi que leurs parents sont satisfaits. Une réunion est prévue le 18 septembre avec le C.I.B. pour préparer la deuxième session (des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël). On peut déjà noter que pour cette session, il y aura une activité Karaté le Jeudi avec N. ZEBBAR, ainsi qu'une session basket (CSJ).

Suite à ce point sur la rentrée, s'est engagée une discussion sur les horaires de l'école, des T.A.P... A poursuivre avec les parents.

5) Travaux

Les travaux de voirie prévus au budget 2014 ont été réalisés avec l'entreprise BUFFIN dans la Rue des Terreaux, la Rue du Berger, le Chemin des Combes et le Chemin des Blâches.

L'agent contractuel, a terminé les travaux de peinture des bâtiments communaux, prévus dans le cadre de son activité qui s'est achevée fin août.

L'entreprise FIARD doit encore intervenir à la Salle Polyvalente pour des travaux de sécurité et au Stade municipal.

L'entreprise CL Réseaux a terminé les travaux d'éclairage du stade. ERDF a procédé au changement de tarif (du tarif bleu vers le tarif jaune).

Les travaux d'éclairage public prévus pour 5 ans lors du précédent mandat vont s'achever avec l'intervention dans les différents lotissements.

La commission de Sécurité de la Sous-préfecture est passée le Mardi 9 Septembre 2014, pour contrôler les travaux de requalification de la salle polyvalente. L'avis est défavorable. Malheureusement, il n'est pas possible pour la Commune de répondre aux exigences de la commission. Aussi, le Conseil Municipal décide d'abandonner la demande de requalification de la Salle Polyvalente et se soumettra à une demande de dérogation ponctuelle en cas de nécessité (pour les spectacles en particulier).

6) Questions diverses

✓ *Transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la Communauté de Communes*

Monsieur le Maire nous donne lecture d'une note de l'Association des Maires de France qui nous informe que les transferts automatiques des pouvoirs de police dite « spéciale » au président de communauté sont désormais étendus à la circulation et au stationnement (lois MAPAM du 27 janvier 2014 et ALUR du 24 mars 2014). La loi permet au maire de s'opposer à ce transfert automatique. Le Maire doit notifier son opposition au président de communauté.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire opposition au transfert. Un arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la communauté de communes sera pris en ce sens.

✓ Projet de Maison Médicale

Monsieur le Maire nous informe que, suite au dernier conseil communautaire, le choix d'un Maître-d'œuvre unique a été entériné pour le pôle de Jarcieu et celui de Beaurepaire. Le coût du projet de la Maison médicale de Beaurepaire a été revu à la baisse : deux millions trois cent mille euros (au lieu de deux millions huit cent mille euros). Le financement du pôle santé de Jarcieu sera en partie assuré par des aides du département et de la région. Le dossier de la Maison médicale de Beaurepaire déposé et accepté par l'ARS permettra au projet de bénéficier d'une aide financière spécifique.

✓ Zone d'Activité des Blâches

Monsieur le Maire nous informe qu'une société de prestataire de services souhaite s'installer sur la commune de Jarcieu, dans la Zone d'Activité des Blâches.

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Lundi 20 Octobre 2014 à 20 h**